

# Rapport des Commissaires aux Comptes

## Comptes consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société DMC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 19e de l'annexe qui expose les modalités et résultats de l'augmentation de capital et de l'émission des obligations convertibles réalisées sur l'exercice et le solde de la dette restant à refinancer à l'issue de ces opérations, ainsi que sur la note 33 de l'annexe relative aux ratios d'endettement liés à l'emprunt souscrit auprès du Crédit Mutuel par la société Loisirs & Création.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

#### Estimations comptables

La direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses en rapport avec les montants figurant dans ses états financiers. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations.

Parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives figurent, notamment, les immobilisations corporelles. Nous avons procédé à l'appréciation des méthodes retenues par votre société pour l'évaluation de ces actifs décrites dans la note 2 g de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces méthodes. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 16 avril 2007

Les Commissaires aux Comptes,

BDO Marque & Gendrot  
Joël Assayah

Deloitte & Associés  
Albert Aïdan

# Rapport du Conseil de Surveillance

Mesdames, Messieurs,

Cet exercice a été marqué par une étape essentielle dans la restructuration financière du groupe avec les opérations de marché réalisées, une augmentation de capital de 14,1 M€ et l'émission d'obligations convertibles pour 26,9 M€. Les capitaux propres du groupe se trouvent renforcés et l'endettement bancaire réduit de façon très significative.

Sur l'exercice 2006, les produits d'exploitation s'élèvent à 71 390 K€ en recul de 2,8 %, amenant le résultat d'exploitation de la société DMC SA à (1 083 K€) contre (135 K€) l'année dernière.

Le résultat financier est en très sensible progression à (1 692 K€) contre (14 153 K€) lié principalement à un solde net des provisions financières en très forte amélioration.

Les charges et produits exceptionnels sont de (816 K€) contre (646 K€). Ce poste intègre les coûts sociaux liés au départ de personnel sur le site de Mulhouse, dans les filiales européennes et dans les services centraux.

Le résultat net de la société s'établit ainsi à (3 591 K€) soit une amélioration de 11 373 K€ par rapport à l'année dernière.

Conformément à la Loi, le Directoire de votre société nous a présenté les comptes sociaux audités de l'exercice 2006, ainsi que son rapport de gestion. Après examen, ces documents n'appellent aucune remarque particulière de notre part et nous vous proposons de les approuver.

Le Directoire propose également, étant donné les pertes des exercices précédents, de ne pas distribuer de dividendes cette année.

Nous avons le plaisir, conformément aux termes du règlement intérieur adopté définitivement le 2 septembre 2003, de vous faire rapport sur le fonctionnement et les travaux du Conseil de Surveillance et des Commissions.

Le Conseil de Surveillance s'est réuni à six reprises aux dates suivantes :  
24 Janvier 2006  
7 Mars 2006  
27 Mars 2006  
26 Juin 2006  
5 Septembre 2006  
28 Novembre 2006

Les différentes Commissions du Conseil de surveillance se sont réunies aux dates suivantes :

Commission Comptes/Audit (4)  
23 Janvier 2006  
27 Mars 2006  
4 Septembre 2006  
27 Novembre 2006

Commission Cadres Dirigeants/  
Rémunérations/Sélection (2)  
6 Mars 2006  
8 Décembre 2006

Commission Stratégie (0)  
Commission Ad hoc (0)

Enfin, notre Conseil remercie tous les Actionnaires qui nous ont apporté leur soutien au cours de l'exercice dans un marché et un environnement économique toujours difficile et en particulier ceux qui ont accompagné l'augmentation de capital et l'émission des obligations convertibles.

# Rapport Général des Commissaires aux Comptes

## Comptes Annuels - Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société DMC, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note III-11 de l'annexe qui expose les modalités et les résultats des opérations d'augmentation de capital et d'émission d'obligations convertibles réalisées sur l'exercice et le solde de la dette restant à refinancer à l'issue de ces opérations.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

#### Estimations comptables

La direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses en rapport avec les montants figurant dans ses

états financiers. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations.

Parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives figurent, notamment, les titres de participation. Nous avons procédé à l'appréciation des méthodes retenues par votre société pour l'évaluation des titres de participation décrites dans la note II-D de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces méthodes. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 16 avril 2007

Les Commissaires aux Comptes,

BDO Marque & Gendrot  
Joël Assayah

Deloitte & Associés  
Albert Aidan

# Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

## Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les actionnaires,  
En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice**

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **Augmentation de capital de Loisirs & Création**

Dans le cadre de l'augmentation de capital de Loisirs & Création, DMC a sollicité l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance de DMC pour participer à l'augmentation de capital par compensation avec la créance de 685 000 euros qu'elle détient à l'encontre de la société. Votre Conseil de Surveillance, lors de sa réunion du 28 novembre 2006,

a autorisé votre société à participer à l'augmentation de capital de Loisirs & Création par compensation de créance à hauteur de 685 000 euros.  
La personne concernée par cette convention est Monsieur Jacques BOUBAL, représentant permanent de DMC, société Président de Loisirs & Création.

### **Nantissement des actions Loisirs et Création**

Dans le cadre de l'avenant conclu le 1<sup>er</sup> juin 2006 entre DMC et ses créanciers, ces derniers ont souhaité que votre société leur concède un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur la totalité des actions du capital de Loisirs & Création détenues par la Société (389 940 actions).

Votre Conseil de Surveillance de DMC a autorisé la conclusion de cette convention le 26 juin 2006.

La personne concernée par cette convention est Monsieur Jacques BOUBAL, représentant permanent de DMC, société Président de Loisirs & Création.

### **Lettre de soutien au profit de DMC Inc.**

Votre société a émis une lettre de soutien au profit de DMC Inc..

Le Conseil de Surveillance de DMC a autorisé cette convention lors de sa réunion du 7 mars 2006.

La personne concernée par cette convention est Monsieur Jacques BOUBAL, Président de DMC Inc..

### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### **Contrats de concession (contrat de licence marques, cartes et brevets DMC) :**

Contrats conclus en date du 17 décembre 2001 et précisés par un avenant en date du 13 mars 2002, dont l'objet est la concession, par la société SOGEMAR, à la société DMC SA, d'une licence exclusive d'utilisation et d'exploitation de certaines marques, des cartes de couleur et brevets DMC aux fins de fabrication et de distribution de produits marqués avec la possibilité de sous-licencier à titre exclusif ou non, suite à l'apport d'actifs réalisés le 27 décembre 2001, moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 4,9 % du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par votre société au titre de l'exploitation des marques, cartes et brevets.

En exécution de ces contrats, votre société a supporté une charge de 2 973 255 euros hors taxe au titre de l'exercice 2006.

### **Contrat d'assistance et prestations de services entre les sociétés DMC SA et LOISIRS & CREATION :**

Contrat conclu en date du 22 avril 2003, dont l'objet est la fourniture de certaines prestations de services, par la société DMC SA en faveur de la société LOISIRS & CREATION, selon des modalités de prix et de performance aussi proches que possible des conditions de marché pour des prestations équivalentes. Le montant des prestations facturées au titre de ce contrat pour l'exercice 2006 s'élève à 419 000 euros hors taxe.

### **Contrat de distribution de marchandises entre les sociétés DMC SA et LOISIRS & CREATION :**

Contrat conclu en date du 22 avril 2003, modifié par un avenant en date du

22 mars 2004, dont l'objet est la vente, par le fournisseur DMC SA au distributeur LOISIRS & CREATION, de produits dans le but de leur revente. Au titre de ce contrat, la société DMC SA a vendu à la société LOISIRS & CREATION des produits pour un montant de 710 150,71 euros hors taxe au cours de l'exercice 2006.

### **Contrat de prêt :**

Contrat, conclu en date du 28 mars 2003, par lequel la société DMC SA a consenti à la société LOISIRS & CREATION un prêt de 1.676.740,72 euros. Le montant des produits financiers liés à ce prêt comptabilisé au titre de l'exercice 2006 s'élève à 98 129,76 euros.

### **Indemnités dues en cas de licenciement de l'actuel Président du Directoire :**

La Commission des rémunérations s'est réunie le 1<sup>er</sup> septembre 2003 afin d'examiner le statut de Monsieur BOUBAL. Cette commission précise qu'en cas de licenciement et sauf pour cause de faute lourde, il serait attribué à Monsieur BOUBAL une indemnité de quatorze mois calculée sur l'ensemble de la rémunération annuelle (bonus et primes inclus). A cette indemnité serait ajoutée une indemnité complémentaire équivalente à dix mois (calculés sur la même base que la précédente) correspondant à l'indemnité conventionnelle liée à son ancienneté acquise jusqu'en 1994. Cette convention n'a pas donné lieu à exécution au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 16 avril 2007  
Les Commissaires aux Comptes,

BDO Marquet & Gendrot  
Joël Assayah

Deloitte & Associés  
Albert Aidan

# Résolutions présentées au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 Mai 2007

## **Première résolution**

### **Approbation des comptes annuels de la Société**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance, du Président du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2006, approuve ces rapports ainsi que les comptes annuels de la Société tels qu'ils sont présentés.

## **Deuxième résolution**

### **Approbation des comptes consolidés du Groupe**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance, du Président du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2006, approuve ces rapports ainsi que les comptes consolidés du Groupe tels qu'ils sont présentés.

## **Troisième résolution**

### **Affectation du résultat de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2006**

L'Assemblée Générale décide, conformément aux propositions du Directoire, d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de (3 590 859,65) euros en totalité au poste "report à nouveau".

## **Quatrième résolution**

### **Approbation des conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce, approuve les conventions dont il est fait état dans ce rapport.

## **Cinquième résolution**

### **Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jacques DERMAGNE**

L'Assemblée Générale prend acte de l'expiration ce jour du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jacques DERMAGNE et décide de le renouveler pour la durée statutaire de 4 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2011 sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2010.

## **Sixième résolution**

### **Nomination de la Société ACE comme Commissaire aux Comptes titulaire de la Société en remplacement de la société BDO MARQUE & GENDROT (démissionnaire en raison du rapprochement entre DELOITTE ET ASSOCIES et BDO MARQUE & GENDROT)**

L'Assemblée Générale :

- prenant acte de la démission de la société BDO MARQUE & GENDROT de ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire, ainsi que de la démission de Monsieur Laurent ODOBEZ commissaire aux comptes suppléant de la société BDO MARQUE & GENDROT, avec effet ce jour, et ce en raison du rapprochement entre les sociétés DELOITTE ET ASSOCIES et BDO MARQUE & GENDROT,
- décide, sur proposition du Conseil de Surveillance, de nommer avec effet ce jour la société ACE (5, avenue Franklin Roosevelt, 75008 Paris, représentée par Monsieur Alain AUVRAY) en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de la société BDO MARQUE & GENDROT, et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2012 sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2011.

## **Septième résolution**

### **Nomination de Monsieur Emmanuel CHARRIER comme Commissaire aux Comptes suppléant de la société ACE en remplacement de Monsieur Laurent ODOBEZ (démissionnaire en raison du rapprochement entre DELOITTE ET ASSOCIES et BDO MARQUE & GENDROT)**

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil de Surveillance, de nommer Monsieur Emmanuel CHARRIER (5, avenue Franklin Roosevelt, 75008 Paris) en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant de la société ACE, en remplacement de Monsieur Laurent ODOBEZ, démissionnaire, et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2012 sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2011.

## **Huitième résolution**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité.

# Rapport spécial du Directoire visé a l'article L. 225-184 du code de commerce sur les opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 du code de commerce

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du code de commerce, nous vous rendons compte par le présent rapport des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 du code de commerce relatifs aux options de souscription d'actions.

Au cours de l'exercice 2006, comme au cours de l'exercice 2005, aucune option de souscription d'action n'a été attribuée.

Par ailleurs, aucune option de souscription d'action n'a été levée en 2006 aussi bien par les mandataires sociaux que par les salariés non mandataires sociaux.

Jacques BOUBAL  
Président du Directoire

# Contrôleurs légaux

## Les Commissaires aux Comptes

### Deloitte & Associés

185, avenue Charles-de-Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

représenté par

**Albert AIDAN**

nommé pour la première fois par l'AGO du 2 juin 1988 et renouvelé par l'AGM du 26 juin 2006, pour une durée de 6 exercices, qui expirera à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

### BDO Marque & Gendrot

23, Rue de Cronstadt  
75015 Paris

représenté par

**Joël ASSYAH**

nommé pour la première fois par l'AGM du 26 juin 2006, pour une durée de 6 exercices, qui expirera à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

## Les Commissaires aux Comptes Suppléants

### Société BEAS

7-9, Villa Houssay  
92200 Neuilly-sur-Seine

nommé pour la première fois par l'AGO du 2 juin 1988 et renouvelé par l'AGM du 26 juin 2006, pour une durée de 6 exercices, qui expirera à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

### Mr Laurent ODOBEZ

7, Rue Ernest Renan  
92138 Issy-les-Moulineaux

nommé pour la première fois par l'AGM du 26 juin 2006, pour une durée de 6 exercices, qui expirera à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

## Honoraires des Commissaires aux Comptes du Groupe (comptabilisés en 2006 et 2005)

Les montants sont exprimés en milliers d'euros

	Deloitte & Associés				BDO Marque & Gendrot				Cailliau Dedouit et Associés				Autres				
	Montant		%		Montant		%		Montant		%		Montant		%		
	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	
<b>Audit</b>																	
Commissariat aux comptes et certification des comptes individuels et consolidés																	
Emetteur	180	199	35%	44%	180	-	89%	-	-	199	-	90%	-	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	316	252	62%	56%	-	-	-	-	-	22	-	10%	27	17	100%	100%	-
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes																	
Emetteur	14	-	3%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>510</b>	<b>451</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>180</b>	<b>-</b>	<b>89%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>221</b>	<b>-</b>	<b>100%</b>	<b>27</b>	<b>17</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>-</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>																	
Juridique, fiscale, social	-	-	-	-	22	-	11%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>22</b>	<b>-</b>	<b>11%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>510</b>	<b>451</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>202</b>	<b>-</b>	<b>100%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>221</b>	<b>-</b>	<b>100%</b>	<b>27</b>	<b>17</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>-</b>

### Politique d'information

Pierre GADOUX

Affaires Financières

33 (0)1 49 28 10 00 - dfa@dmc.fr

# Le Gouvernement d'Entreprise

## Corporate Information

### Conseil de Surveillance Supervisory Board

	Première nomination Date first appointed	Dernier renouvellement Last renewal date
Michel Renault, Président (depuis le 25.02.97)	02.06.94	26.06.06
Jean-Paul Amiel (jusqu'au 26.06.06)	30.10.87	18.04.00
Mario Boselli, Vice-Président (depuis le 03.04.03) <i>Président Mario Boselli Holding</i>	14.04.88	26.06.06
Jacques Dermagne	01.06.95	24.04.01
Edmond Marchegay	21.06.04	-
Pierre A. Rodocanachi	20.01.04	21.06.04
Bernardo Sanchez Incera	21.06.04	-

### Censeurs Advisors

Robert Léon	07.09.04	
François Simonnet (décédé le 19.11.06)	26.10.89	21.06.04

### Secrétaire Secretary Olaf Rivière

### Directoire Executive Board

	Depuis le Since	Dernier renouvellement Last renewal date
Jacques Boubal <i>Président depuis le 03.03.95</i>	02.06.94	15.03.05
Norbert Blanc – Sportswear	02.03.04	15.03.05
Pierre Gadoux – Affaires financières	06.03.01	15.03.05
Dominique Poile – Sportswear	06.03.01	15.03.05

### Commissions du Conseil Board Committees

Sur la base du règlement intérieur adopté le 2 septembre 2003, le Conseil de Surveillance a institué le 18 novembre 2004 les commissions suivantes :

On the basis of the bylaw adopted on the 2 september 2003, the Supervisory Board instituted on 18 november 2004 the following committees:

#### Cadres Dirigeants/Rémunération/Sélection Management/Remuneration/Selection

**Jean-Paul Amiel** (jusqu'au 26.06.06)  
Jacques Dermagne  
Michel Renault  
Pierre A. Rodocanachi (à partir du 05.09.06)

#### Comptes/Audit Accounts/Audit

**Michel Renault**  
Jean-Paul Amiel (jusqu'au 26.06.06)  
François Simonnet (décédé le 19.11.06)  
Bernardo Sanchez Incera (à partir du 05.09.06)  
Pierre A. Rodocanachi (à partir du 15.03.07)

#### Stratégie Strategy

Mario Boselli  
Michel Renault  
Pierre A. Rodocanachi  
Bernardo Sanchez Incera

#### Commission ad hoc chargée des conflits d'intérêts

# Mandats des Membres du Conseil de Surveillance et du Directoire

## Mandates of Members of the Supervisory Board and the Executive Board

### **Composition du Conseil de Surveillance**

Le Conseil de Surveillance est composé de six membres au moins élus par l'Assemblée Générale Ordinaire. Le nombre maximum de membres est celui fixé par la loi.

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit pendant toute la durée de son mandat être propriétaire d'au moins dix actions de la société.

La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance nommés ou renouvelés antérieurement au 29 juin 2005 est la durée légale maximale de 6 ans. La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance nommés ou renouvelés à compter du 29 juin 2005 est de 4 ans.

Ne peuvent être membres du Conseil de Surveillance les personnes ayant, au moment de leur nomination ou du renouvellement de leur mandat, plus de 70 ans.

La composition du bureau du Conseil de Surveillance est fixée par la loi.

Un secrétaire, qui peut être choisi par le Conseil en dehors de ses membres, dresse un procès-verbal de chaque séance; la mention au procès verbal de Secrétaire suffit à justifier celle-ci.

### **Make up of the Supervisory Board**

The Supervisory Board is made up of at least six members elected by the Ordinary Annual General Meeting. The maximum number of members is the number set by law.

During the whole of their term of office, each member of the Supervisory Board must own at least 10 of the company's shares.

The duration of the term of the members of the Supervisory Board appointed or renewed before 29 June 2005 is the maximum legal duration of 6 years. The duration of the term of office of the members appointed or renewed as of 29 June 2005 is 4 years.

Those aged over 70 years of age at the time of their nomination or the renewal of their mandate cannot be members of the Supervisory Board.

The make-up of the executive of the Supervisory Board is set by law.

A secretary, who can be chosen by the Board from outside its members, draws up the minutes of each session; the noting in the minutes of Secretary is sufficient justification thereof.

## Conseil de Surveillance / Supervisory Board

**Michel RENAULT**, Président

*Date de naissance:* 23 juin 1937, 69 ans

*Actions détenues:* 6 299

*Administrateur:* Bolloré

*Membre du Conseil de Surveillance:* Groupe Flo

*Directeur Général Honoraire:* Crédit Lyonnais

**Jean-Paul AMIEL (jusqu'au 26.06.06)**

*Date de naissance:* 16 avril 1929, 78 ans

*Actions détenues:* 10

Aucun mandat

**Mario BOSELLI**, Vice-Président

*Date de naissance:* 27 mars 1941, 66 ans

*Actions détenues:* 200

*Président:* Camera Nazionale della Moda Italiana

Centrobanca

Fondo Pensioni per il Personale Cariplo

Setefi S.p.A (Groupe Intesa)

Chambre du Commerce Italie-Slovaquie

Association Italie-Hong Kong

AIDAF

LARIODESK

*Vice-Président et membre du Comité Exécutif:* BPU Banca (Branche Popolari Unite S.c.r.l.)

*Membre du Conseil d'Administration:* RATTI S.p.A.

Première vision

Fondazione la Triennale di Milano

e la Triennale di Milano Servizi

**Jacques DERMAGNE**

*Date de naissance* : 28 novembre 1937, 69 ans  
*Actions détenues* : 110

*Président* : Conseil Economique et Social

*Administrateur* : Unibail  
Rallye (Casino)  
Cetelem  
Devanlay (Lacoste)

*Président Honoraire* : Conseil National du Commerce

**Edmond MARCHEGAY**

*Date de naissance* : 27 juin 1939, 67 ans  
*Actions détenues* : 300

*Président Directeur Général* : IER (Groupe Bolloré)

*Administrateur* : Société Industrielle et Financière de l'Artois  
(Groupe Bolloré)

*Membre du Conseil de Surveillance* : ZODIAC  
Société Financière HR

*Président du Conseil d'Administration* : Automatic Systems (Belgique)  
Groupe Bolloré

**Bernardo SANCHEZ INCERA**

*Date de naissance* : 9 mars 1960, 47 ans  
*Actions détenues* : 20

*Directeur Général Délégué* : MONOPRIX SA

*Président* : MONOPRIX EXPLOITATION  
AUX GALERIES DE LA CROISSETTE

**Pierre A. RODOCANACHI**

*Date de naissance* : 2 octobre 1938, 68 ans  
*Actions détenues* : 1 000

*Directeur Général* : MANAGEMENT PATRIMONIAL CONSEIL

*Administrateur* : Revue d'économie politique "Commentaire"  
VIVENDI  
PROLOGIS EUROPEAN PROPERTIES

*Président Comité Ressources Humaines* : VIVENDI

*Membre Comité d'Audit* : VIVENDI

*Membre Comité Ressources Humaines* : PROLOGIS EUROPEAN PROPERTIES

## Directoire / Executive Board

### Jacques BOUBAL, Président du Directoire

*Date de naissance:* 30 mai 1949, 57 ans

*Actions détenues:* 60

*Stocks options:* 128 293

*Président du Conseil d'Administration et Directeur Général:*

DMC TISSUS (France)

*Administrateur:* Siparex Développement (France)  
depuis le 9 février 2006

*Chairman:* DMC Inc. (USA)

*Président:* Double Arch Ltd (UK)

*Cogérant:* Sogemar SNC (France)

*Représentant Permanent de:*  
DMC SA

*Au Comité de Surveillance de:*  
Loisirs & Création (France)

### Norbert BLANC, membre du Directoire

*Date de naissance:* 28 janvier 1957, 50 ans

*Actions détenues:* 0

*Stock options:* 0

*Représentant Permanent de:*  
DMC SA

*Au Comité de Surveillance de:*  
CICAM (Cameroun)

*Gérant:* IMEXOR

### Pierre GADOUX, membre du Directoire

*Date de naissance:* 6 juillet 1953, 53 ans

*Actions détenues:* 0

*Stocks options:* 48 321

*Président:* DMC Belgique (Belgique) jusqu'au 28.03.06

*Administrateur:* Double Arch Ltd (UK)

DMC Inc. (USA)

DMC Creative World (UK)

Monofil (UK)

DMC Tissus (France)

DMC SPA (Italie)

*Représentant Permanent de:*

DMC SA

DMC SA

*Au Conseil d'Administration de:*

DMC Tissus (France)

COPARTEX (France)

*Vice president, Chief Financial officer, Treasurer and Secretary:* DMC Inc. (USA)

*Cogérant:* Sogemar SNC (France)

*Membre du Comité de Surveillance:* Loisirs & Création SAS

### Dominique POILE, membre du Directoire

*Date de naissance:* 8 novembre 1952, 54 ans

*Actions détenues:* 0

*Stocks options:* 48 321

*Directeur Général:* DMC Tissus

---

A la connaissance du directoire, aucun membre du Conseil de Surveillance ou membre du Directoire n'a été condamné pour fraudes, faillites, sanctions pénales publiques officielles ou empêché par un tribunal d'agir en sa qualité au cours des cinq dernières années.

A la connaissance du directoire, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire et leurs intérêts privés.

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

# Candidat proposé en qualité de membre du Conseil de Surveillance

## **Jacques DERMAGNE**

Né le 28 novembre 1937 (69 ans) à Paris 14<sup>e</sup>

**Première nomination au Conseil de DMC le 1<sup>er</sup> juin 1995**

**Emploi au sein du groupe DMC : Néant**

### **Décorations :**

Commandeur de la Légion d'Honneur  
Grand Officier de l'Ordre National du Mérite,  
Chevalier des Palmes Académiques,  
Officier du Mérite Agricole

**Etudes :** Lycée Hoche et Conservatoire de Versailles,  
Facultés de Droit de Paris

**Diplôme :** Maîtrise de Droit Privé

### **PRINCIPALES REFERENCES PROFESSIONNELLES**

- Président Directeur Général du Groupe Tapis et Moquettes de France S.A. (depuis 1975)
- Vice-président exécutif du Medef (depuis 1984)
- Conseiller Banque de France (1972)
- Membre du Conseil National du Crédit (depuis 1985)
- Président du Comité Français des Expositions et Conventions (depuis 1992)

### **ACTIVITES PROFESSIONNELLES AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNÉES**

- Président du Conseil Economique et Social

### **NOMBRE DE TITRES DMC DETENUS : 110**

### **LISTE DES MANDATS EN COURS :**

- Membre du conseil d'Administration d'Unibail
- Membre du conseil d'Administration de Rallye (Casino)
- Membre du conseil d'Administration de Cetelem
- Membre du conseil d'Administration de Devanlay (Lacoste)
- Président Honoraire : Conseil National du Commerce

# Renseignements Complémentaires Concernant le Document de Référence

## RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL

- **Dénomination :**  
Dollfus Mieg & Cie – DMC
- **Forme :** Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire.
- **Capital - Droits de vote :** capital de Euros 60 873 792 divisé en 20 291 264 actions entièrement libérées. Le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent, et chaque action donne droit à une voix. Les votes ont lieu à main levée, à moins que le scrutin secret ne soit demandé par au moins cinq actionnaires présents à l'Assemblée.
- **Siège social :**  
10, avenue Ledru-Rollin - 75012 Paris
- **Législation :** Législation Française
- **Constitution et durée :** la Société a été constituée le 1<sup>er</sup> octobre 1923 et prendra fin le 31 mai 2092, sauf dissolution anticipée ou prorogation.
- **Exercice social :** du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre
- **RCS :** Paris B 572 209 583.
- **Répartition statutaire des bénéfices (article 26 des statuts) :** sur proposition du Directoire, l'Assemblée Générale décide de l'affectation du bénéfice distribuable, conformément aux dispositions légales ou réglementaires en vigueur
- **Assemblées Générales :** les réunions ont lieu au siège social, ou dans tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

L'Assemblée Générale se compose de tous les Actionnaires propriétaires d'une action au moins, libérée des versements exigibles.

- **Objet social (cf. article 4 des statuts) :** la Société a pour objet toutes activités ressortissant à l'industrie textile, à la distribution, ou pouvant en tous domaines servir l'exploitation ou la valorisation de ses biens, ainsi que la gestion, l'administration ou l'exploitation selon toutes modalités, de tous établissements d'une nature quelconque, industriels, commerciaux, financiers ou autres, lui appartenant ou appartenant à un tiers, existants ou à créer, pouvant favoriser ses intérêts, d'une manière générale, toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant à ces activités. Elle peut agir en France et en tous autres territoires soit directement, soit indirectement, par le moyen de toutes Sociétés, Associations ou Conventions conclues avec des tiers.
- **Seuils statutaires devant être déclarés à la Société :** en complément des dispositions légales, tout Actionnaire venant à détenir ou cessant de détenir une ou plusieurs fractions du capital égales à 2.5 % des droits de vote, doit informer la Société, par lettre recommandée avec avis de réception et dans le délai d'un mois à compter du jour où la fraction est atteinte ou cesse de l'être, du nombre total d'actions qu'il possède. En cas de non-respect de l'obligation

d'information mentionnée ci-dessus et si la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée, en est faite par un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2.5 % des droits de vote, le défaut de déclaration entraînera l'application des sanctions prévues par la Loi.

- **Identification des actionnaires :** la Société est en droit de demander, à tout moment, à l'organisme chargé de la compensation des titres, et dans les conditions prévues par la législation en vigueur, tous renseignements relatifs à l'identification des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les Assemblées d'Actionnaires. Le nombre d'actions détenues par les membres du personnel est marginal et il n'y en a aucune en autocontrôle au 31 mars 2007.
- **Intéressement et participation :** un accord d'intéressement avait été signé en juin 2002 au titre des exercices 2002 à 2004 pour les sociétés DMC SA et DMC Tissus SA. Un plafond maximum de 1 000 € par exercice étant appliqué à l'ensemble des collaborateurs. Il n'y a pas eu d'accord signé pour les années 2005 et suivantes.
- **Dividendes non réclamés :** à l'expiration d'une période de cinq ans, les dividendes non réclamés sont versés à l'état.
- **Opérations inter compagnie :** elles sont réalisées aux conditions du

marché pour les ventes et au coût réel pour les prestations de service.

- **Dépendance de l'émetteur :** étant donné l'activité de l'émetteur, il n'y a aucune dépendance significative à l'égard des brevets, licences, de contrats d'approvisionnements industriels, commerciaux, de procédés nouveaux, de clients et de fournisseurs. Les principales marques commerciales détenues par DMC SA ont fait l'objet d'un apport pur et simple à SOGEMAR SNC filiale à 100 % de DMC SA créée à l'effet de gérer à terme l'ensemble des droits de propriété intellectuelle du groupe. Par contrat, SOGEMAR SNC accorde à DMC SA une licence exclusive d'exploitation et s'engage à ne pas aliéner les actifs incorporels objet de l'apport.
- **Consultation des documents :** les documents juridiques peuvent être consultés au siège de la Société, 10, avenue Ledru-Rollin – 75012 Paris.

Les comptes consolidés 2005, ainsi que le rapport général des commissaires aux comptes afférent, figurent dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 juin 2006, sous le n° D.06-618, pages 49 à 116.

Les comptes consolidés 2004, ainsi que le rapport général des commissaires aux comptes afférent, figurent dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 3 juin 2005, sous le n° D.05-824, pages 41 à 99.

# Responsable du Document de Référence

## **Personne qui assume la responsabilité du document de référence**

Mr. Jacques BOUBAL,  
*Président du Directoire*

## **Attestation du responsable du document de référence**

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes Deloitte & Associés et BDO Marque & Gendrot, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Il est à noter que :

- au titre de l'exercice 2006, les Commissaires aux comptes pour les comptes annuels et consolidés ont fait part d'observations dans leurs rapports pages 122 et 124
- au titre de l'exercice 2005, document de référence déposé le 22 juin 2006 sous le numéro D.06-0618, en date du 9 juin 2006, pour les comptes annuels et consolidés, l'un des Commissaires aux comptes a fait part d'observations, l'autre d'observations et d'un refus de certification. En date du 20 juin 2006 le Commissaire aux comptes ayant refusé la certification a fait une communication indiquant que les incertitudes le conduisant à ne pas certifier les comptes étaient levées. Ces différents rapports et observations figurent en pages 114-115-116 et 141-142-143.
- au titre de l'exercice 2004, document de référence déposé le 3 juin 2005 sous le numéro D.05-0824, les Commissaires aux comptes ont fait part d'observations dans leurs rapports pages 98-99 et 124-125.

Fait à Paris le 16 avril 2007

Le Président du Directoire

Conformément à l'article 28 du règlement européen n° 809 / 2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

### **1. Relatives à l'exercice 2005 :**

- Le rapport de gestion et les comptes consolidés, incluant le rapport des Commissaires aux comptes sur ces derniers, figurant dans le document de référence déposé le 22 juin 2006 sous le numéro D.06-0618 (respectivement pages 5 à 48 et 49 à 116).
- Les comptes sociaux de DMC SA ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes sur ces derniers figurant dans le document de référence déposé le 22 juin 2006 sous le numéro D.06-0618 (respectivement pages 119 à 143).
- Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées figurant dans le document de référence déposé le 22 juin 2006 sous le numéro D.06-0618 en page 145.

### **2. Relatives à l'exercice 2004 :**

- Le rapport de gestion et les comptes consolidés ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes sur ces derniers, figurant dans le document de référence déposé le 3 juin 2005 sous le numéro D.05-0824 (respectivement pages 5 à 39 et 41 à 99).
- Les comptes sociaux de DMC SA ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes sur ces derniers figurant dans le document de référence déposé le 3 juin 2005 sous le numéro D.05-0824 (respectivement pages 104 à 124).
- Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées figurant dans le document de référence déposé le 3 juin 2005 sous le numéro D.05-0824 en page 126.

Les informations incluses dans ces deux documents de référence autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document de référence.

# Table de concordance

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809-2004	Pages
<b>1. Personnes responsables</b>	
1.1. Personnes responsables des informations contenues dans le document de référence	137
1.2. Déclaration des personnes responsables du document de référence	137
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>	
2.1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur	129
2.2. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés	127
<b>3. Informations financières sélectionnées</b>	3,63-67
<b>4. Facteurs de risque</b>	30-35
<b>5. Informations concernant l'émetteur</b>	
5.1. Histoire et évolution de la société	51
5.1.1. Raison sociale et nom commercial	136
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	136
5.1.3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	136
5.1.4. Siège social et forme juridique, adresse et numéro de téléphone de l'émetteur	136,140
5.2. Investissements	20,67,87-88
<b>6. Aperçu des activités</b>	
6.1. Principales activités	8-13,15-19
6.2. Principaux marchés et position concurrentielle	8-13,30-31
6.3. Événements exceptionnels	25
6.4. Dépendance éventuelle	NA
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	8-13,30

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809-2004	Pages
<b>7. Organigramme</b>	
7.1. Description sommaire	58
7.2. Liste des filiales importantes.	60,86,140
<b>8. Propriétés immobilières, usines et équipement</b>	
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	34,140
8.2. Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations	34-35
<b>9. Examen de la situation financière et du résultat</b>	
9.1. Situation financière	3,64-65
9.2. Résultat d'exploitation	3,66
<b>10. Trésorerie et capitaux</b>	
10.1. Information sur les capitaux.	15,21-23,100-106
10.2. Flux de trésorerie	68-69
10.3. Conditions d'emprunts et structure de financement	21-23,100-106
10.4. Informations concernant toute restriction à l'usage des capitaux	104
10.5. Informations concernant les sources de financement des investissements futurs et des immobilisations corporelles	20,23,25,89,121
<b>11. Recherche et développement, brevets et licences</b>	24,74,87
<b>12. Informations sur les tendances</b>	
12.1. Principales tendances ayant affecté la production	17,19
12.2. Tendances susceptibles d'influer sur les perspectives	17,19
<b>13. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	NA
<b>14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale</b>	
14.1. Information concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société	126,130-135
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	134

# Table de concordance

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809-2004	Pages
<b>15. Rémunération et avantages</b>	
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	28-29
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	28-29,107
<b>16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	130-131
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	134
16.3. Informations sur les comités d'audit et le comité des rémunérations	39-40,130
16.4. Gouvernement d'entreprise	130-135
<b>17. Salariés</b>	
17.1. Nombre de salariés	26,27,63,67,109
17.2. Participations et stock-options	48-49
17.3. Participation des salariés dans le capital	47
<b>18. Principaux actionnaires</b>	
18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social	44-46
18.2. Existence de droits de vote différents	47
18.3. Contrôle de l'émetteur	42,47
18.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en oeuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	NA
<b>19. Opérations avec des apparentes</b>	125,136

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809-2004	Pages
<b>20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	
20.1. Informations financières historiques	63
20.2. Informations financières pro forma	NA
20.3. États financiers	
- Sociaux	54-57
- Consolidés	61-121
20.4. Vérification des informations historiques annuelles	129
20.5. Date des dernières informations financières	NA
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	NA
20.7. Politique et distribution des dividendes	47,52,53
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	34,96
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	15,21-23,71,100-106
<b>21. Informations complémentaires</b>	
21.1. Capital social	42,48-50,53,136
21.2. Acte constitutif et statuts	136
<b>22. Contrats importants</b>	NA
<b>23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>	NA
<b>24. Documents accessibles au public</b>	136
<b>25. Informations sur les participations</b>	60

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 avril 2007, conformément à l'article 211-13 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

# Liste des Principales Sociétés du Groupe au 1<sup>er</sup> mars 2007

## List of the Main Companies at 1 March 2007

Siège social - Head office

### **Dollfus Mieg & Cie**

10, avenue Ledru-Rollin - 75579 Paris Cedex 12  
Tél. (33) 01 49 28 10 00 - Fax. (33) 01 43 42 51 91

### **DMC Creative World** **DMC Creative World**

Siège - Head office

10, avenue Ledru-Rollin - 75579 Paris Cedex 12  
Tél. (33) 01 49 28 10 00 - Fax. (33) 01 49 28 10 88

Usine - Factory

13, rue de Pfastatt - 68057 Mulhouse Cedex  
Tél. (33) 03 89 32 44 44 - Fax. (33) 03 89 32 45 32

Espagne - Spain

### **Dollfus-Mieg, S.A.**

Poligono Industrial Pedrosa  
C/. PEDROSA C, 34-36  
08908 L'Hospitalet de Llobregat (BARNA)  
Tél. (34) 93 317 74 36 - Fax. (34) 93 302 50 23

Etats-Unis - United States

### **The Dollfus Mieg & Company, Inc.**

Port Kearny Building 10F South Hackensack Avenue  
South Kearny, NJ 07032 - 4688  
Tél. (1) 973 589 06 06 - Fax. (1) 973 589 89 31

Grande-Bretagne - England

### **DMC Creative World Ltd**

62 Pullman Road Wigston - Leicester LE18 2DY  
Tél. (44) 116 281 1040 - Fax. (44) 116 281 3592

Italie - Italy

### **Dollfus Mieg & C. Spa**

Viale Italia, 84 - 20020 Lainate (MI)  
Tél. (39) 02 935 704 27 - Fax. (39) 02 935 703 98

Japon - Japan

### **DMC Kabushiki Kaisha**

13 Kanda Kon Yacho - Santo Buiding 7F  
Chiyoda-Ku, - Tokyo 101 - 0035  
Tél. (81) 3 5296 7831 - Fax. (81) 3 5296 7833

Singapour - Singapor

### **DMC Creative World Pte Ltd**

110 Paya Lebar Road  
07-07 Singapore Warehouse  
Singapore 409009

Portugal - Portugal

### **Dollfus Mieg & Cia**

Rua Rui Teles Palhinha, n°6 - Sala E  
Edifício Galileu, Piso 1  
Leião  
P- 2740-278 Porto Salvo  
Tél. (351) 214 266 520 - Fax. (351) 214 266 529

Chine - China

### **DMC SA Shanghai Representative Office**

Unit A, 4th Floor, Huamin Empire Plaza  
N° 726, West Yan An Road  
Shanghai 200050, P.R. China  
Tél. (86) 21 5238 0099 - Fax. (86) 21 5238 0628

### **Loisirs & Création**

#### **Loisirs & Création**

10, avenue Ledru Rollin  
75579 Paris Cedex 12  
Tél. (33) 01 53 33 27 50 - Fax. (33) 01 53 33 27 51

### **Tissus sportswear** **Sportswear**

France - France

#### **DMC Tissus - SAIC**

5, avenue de Suisse  
Zone industrielle de Mulhouse  
BP 189  
68314 Illzach Cedex  
Tél. (33) 03 89 31 32 00 - Fax. (33) 03 89 31 32 01

- Usine Saint-Amarin - Saint-Amarin factory  
14, rue du Commandant Marceau  
68550 Saint Amarin  
Tél. (33) 03 89 38 64 29 - Fax. (33) 03 89 38 76 25
- Usine Haussmann - Haussmann factory  
9, rue Haussmann  
68920 Wintzenheim  
Tél. (33) 03 89 30 29 53 - Fax. (33) 03 89 30 29 54

Etats-Unis - United States

#### **The Dollfus Mieg Cy, Inc.**

Velcorex department  
Bureau - Office  
450 - 7th Avenue - suite 1507 -  
New York - NY 10018  
Tél. (1) 212 221 59 59 - Fax. (1) 212 221 59 79

Cameroun - Cameroon

#### **CICAM**

BP 7012 - Douala-Bassa  
Tél. (237) 340 62 15 - Fax. (237) 340 74 31